

Toulouse, le 29 novembre 2023

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20231129 – n°412

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A20220601-76 portant abrogation de l'arrêté n° A20210108-03 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de procéder à l'achat de trois fourgons afin d'équiper rapidement les agents du Centre de Labège qui vont participer à la campagne d'échange de compteurs devant commencer début février 2024 ;

Considérant le devis de UGAP, Centrale d'achats en marché public, en date du 20 novembre 2023 qui concerne l'achat de trois fourgons Opel Combo, pour un montant de 61 628,95 € TTC ;

décide

Article unique : de valider l'offre de l'UGAP pour l'achat de trois fourgons Opel Combo, pour un montant de 61 628,95 € TTC.



Rémi RAMOND
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président